

Domaine **Sciences humaines et sociales**

Mention **Culture et communication**

Parcours-type « **Éducation Artistique et Culturelle, Idéation, Dynamiques et Pratiques : Arts et Techniques des publics, Interactions et Transmissions** »

2021 - 2022

## ADMISSION

Niveau de recrutement : Bac +3

Capacité d'accueil : 15 étudiants par an en parcours formation initiale et 15 en parcours formation continue.

### FORMATION(S) REQUISE(S)

Les étudiants pourront être titulaires d'une Licence en Sciences Humaines et Sociale ou Sciences et Techniques parmi lesquelles Sciences de l'Information et de la Communication, Arts, Lettres, Sciences de l'éducation, Sociologie, Anthropologie, Histoire, Géographie, Sciences politiques, Architecture, Écoles d'Art, sous réserve d'obtention du DNA (Diplôme National d'Arts) et Conservatoires (sous réserve de l'obtention du DNSP (Diplôme National Supérieur Professionnel)).

Dans le cadre de la **formation continue**, les candidats peuvent bénéficier de la validation des acquis de l'expérience proposée par le Cnam pour candidater au Master **Culture et communication - Éducation Artistique et Culturelle, Idéation, Dynamiques et Pratiques : Arts et Techniques des Publics, Interactions et Transmission**.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Formation continue : il est recommandé de prévoir un délai de travail sur ces dossiers de quelques mois avant la période d'admission.

#### Master 1ère année 2021-2022

L'admission au **Master 1** se fait en plusieurs étapes, via l'envoi d'un dossier de candidature.

Dates d'ouverture et de fermeture pour le dépôt des candidatures : **du 21 juin au 28 juillet 2021**

Étude des dossiers de candidature par la Commission : **à partir du 17 août 2021**

Réponses finales : **à partir du 19 août 2021**

#### Master 2ème année 2022-2023

Le **Master 2** ouvrira en septembre 2022.

L'accès en Master 2 sera automatique pour les étudiants ayant validé leur **Master 1 Culture et Communication de l'Insear**.

## 1. Admissibilité après examen du dossier

Évaluation relative du niveau académique des dossiers de candidature par l'équipe pédagogique, à partir des pièces suivantes :

- ◆ Dossier de candidature (téléchargement possible depuis le site web de l'Inseac) ;
- ◆ Photocopies des diplômes officiels (depuis le Baccalauréat ou équivalent inclus), classées par ordre chronologique ;
- ◆ Photocopies des relevés de notes officiels (depuis la Licence 1 ou équivalent), classées par ordre chronologique ;
- ◆ 2 photographies récentes : une à coller sur la fiche de synthèse et une sur le Dossier de candidature ;
- ◆ Curriculum Vitae ;
- ◆ Lettre de motivation décrivant le projet professionnel et/ou les objectifs poursuivis ;
- ◆ Toute pièce relative à l'expérience professionnelle du candidat (emploi et/ou stage) ;
- ◆ Certificat de compétence en langue française de niveau C1 (CECRL) pour les étudiants internationaux titulaires d'un diplôme étranger.

Le dossier de candidature complet doit être envoyé par électronique à l'adresse courriel [bzh\\_formation-inseac@lecnam.net](mailto:bzh_formation-inseac@lecnam.net) ou par voie postale à l'adresse suivante :

Inseac du Cnam  
Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle  
1, place du Champ au Roy  
BP 50543  
22205 GUINGAMP CEDEX

Attention : Seuls les dossiers complets seront transmis à la commission pour étude. L'envoi du dossier de candidature ne tient pas lieu d'une inscription administrative à l'Inseac.

### Formation continue, Reprise d'étude, VAE-VAPP

Si vous êtes candidats à titre de la formation professionnelle continue (salariés, en recherche d'emploi, fonctionnaire) ou de la reprise d'étude souhaitant accéder en première année du Master **Culture et communication - Éducation Artistique et Culturelle, Idéation, Dynamiques et Pratiques : Arts et Techniques des Publics, Interactions et Transmission**, nous vous invitons à prendre contact le plus tôt possible avec le service d'accompagnement de l'Inseac du Cnam au 06 73 40 36 91. Le Cnam vous accompagnera dans la réflexion de votre projet professionnel, la validation des acquis de l'expérience et dans le montage du dossier de financement.

Deux dispositifs de valorisation des acquis, la validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) et la validation des acquis de l'expérience (VAE) vous permettront, soit d'accéder à la formation sans avoir le diplôme requis, soit de raccourcir le temps de formation en validant une partie du diplôme ou sa totalité.

Il est recommandé de prévoir un délai de travail sur ces dossiers de quelques mois avant la période d'admission du Master Culture et Communication.

En parallèle à cette démarche et à votre candidature au Master Culture et Communication, **il est conseillé de présenter votre projet de formation à votre service RH ou à votre conseiller pôle emploi sans attendre les résultats d'admission.**

### Étudiants étrangers

Les étudiants européens suivent les mêmes procédures que les étudiants français pour s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur français.

Les étudiants extra-européens doivent suivre la procédure Campus France, en fonction de leur nationalité ou de leur niveau d'étude.

En parallèle de la procédure Campus France, il est très fortement recommandé de prendre contact avec les responsables du master.

# INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

## Master 1ère année 2021-2022

La scolarité de l'Inseac adressera par mail le dossier d'inscription, la liste des pièces à joindre, les modalités de règlement des droits d'inscription ainsi que le planning prévisionnel 2021-2022 aux candidats retenus après entretien.

Dans le cas d'une inscription en formation initiale, l'attestation d'acquiescement ou d'exonération de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) doit être fournie pour valider l'inscription administrative.

Période d'inscription : **non disponible pour le moment**

## FRAIS D'INSCRIPTION

### EN FORMATION INITIALE

L'Inseac du Cnam applique le montant des frais d'inscription fixé chaque année par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. En 2020-2021, il était de **243 €** taux normal.

En formation initiale, il est nécessaire de s'acquiescer de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), dont le montant était de **92 €** en 2020-2021.

L'exonération est possible pour les étudiants boursiers : <http://cvec-info.nuonet.fr/macquitter-de-ma-cvec.html#exo>

Pour s'acquiescer ou être exonéré de la CVEC : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

L'attestation d'acquiescement ou d'exonération de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) doit être fournie pour valider l'inscription administrative.

**Des dispositifs de bourses existent pour vous aider à financer vos études :** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20398>.

### FORMATION CONTINUE

**Pour toute information sur les différents dispositifs de financement de la formation continue, contactez le service d'accompagnement de l'Inseac du Cnam au 06 73 40 36 91**

Selon votre situation professionnelle, des solutions existent pour financer votre formation :

- ◆ Salariés
- ◆ Demandeurs d'emploi
- ◆ Fonctionnaires : Le congé de formation professionnelle (CFP) et compte personnel de formation (CPF)